PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

7 JUIN 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, SIÉGEANT PAR VOIE DE TÉLÉCONFÉRENCE, LE LUNDI 7 JUIN 2021, À DIX-SEPT HEURES (17 h), SOUS LA PRÉSIDENCE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents :

Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Claire Bossé Marie Tanguay Diane Blais Chantal Godin Mario Cantin Jocelyn Lapointe

Secrétaire d'assemblée : Martin Turgeon

ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

- OUVERTURE
- 2. ORDRE DU JOUR
- 3. PROCÈS-VERBAL DE MAI 2021
- 4. FINANCES
 - 4.1 COMPTES
- AFFAIRES NOUVELLES
 - 5.1 TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT LA CRISE DE LA COVID-19
 - 5.2 PREMIER VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2021 DE LA MUNICIPALITÉ À L'ORGANISME DE LA CORPORATION TOURISTIQUE DE BERTHIER-SUR-MER (OXX-001)
- 6. RÈGLEMENTS SOUMISSIONS CONTRATS
 - 6.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N°336 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°265 TEL QU'AMENDÉ RELATIVEMENT AUX USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS DANS LES ZONES RÉSIDENTIELLES RBM.13 ET RDP.7 AINSI QUE LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS S'Y RATTACHANT
 - 6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°335 RELATIF AU STATIONNEMENT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT N°216
 - 6.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°338 SUR LES ANIMAUX ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS N°212 ET N°226
 - 6.4 OCTROI DU CONTRAT POUR LA TONTE DE PELOUSE DES TERRAINS MUNICIPAUX 2021-2022 (V21-001)
 - 6.5 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PUBLICS ET DES TROTTOIRS DE LA MUNICIPALITÉ (V18-004)
 - 6.6 MANDAT DE CONSULTATION POUR UN SOUTIEN AUX PARTIES PRENANTES, POUR L'ANALYSE DES PROJETS, L'ÉLABORATION D'OUTILS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT ET DE PLANS D'ACTION (H21-001)
 - 6.7 MANDAT D'ARCHITECTURE, PROJET DE REQUALIFICATION DE L'ÉGLISE DE BERTHIER-SUR-MER (118-003)
 - 6.8 COMMANDE DE LAMPADAIRES ET DE BARRIÈRES PIVOTANTES POUR LA RÉFECTION DU QUAI DE BERTHIER-SUR-MER (I20-001)
 - 6.9 CONTRAT DE SERVICE DU SERVICES DE SAUVETEURS (IXX-024)
 - 6.10 EMBAUCHE DU PERSONNEL ÉTUDIANT ET TEMPORAIRE POUR LA SAISON ESTIVALE
 - 6.11 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, 110, CHEMIN DES GRÈVES, LOT 3 476 801
 - 6.12 MANDAT D'ARPENTAGE AU PARC FLUVIAL (119-004)
 - 6.13 CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES PARCS, ENTRÉES DE VILLAGE ET DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL (IXX-013)
 - 6.14 CONTRAT DE MARQUAGE ET LIGNAGE DES RUES (VXX-013)
 - 6.15 ACHAT D'UN IPAD ET SES ACCESSOIRES (TXX-003)
 - 6.16 ACHAT D'UN PLAQUE VIBRANTE USAGÉE ET D'OUTILS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 6.17 ACHAT DE BANCS EXTÉRIEURS ET D'ARMOIRES POUR LE SERVICE DES LOISIRS
- 6.18 FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS
- 6.19 LOCATION D'UN TRACTEUR POUR L'ÉTÉ 2021 (S18-003)
- 6.20 AUSCULTATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC
- 7. URBANISME
 - 7.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'URBANISME DU 31 MAI 2021
 - 7.2 DÉROGATION MINEURE, MARGE DE RECUL AVANT ET GARAGE EN COUR AVANT, 595, BOULEVARD BLAIS OUEST
 - 7.3 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, ABATTAGE D'UN ARBRE, 52 À 58, RUE PRINCIPALE EST
 - 7.4 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, AGRANDISSEMENT, 469, BOULEVARD BLAIS EST
 - 7.5 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, ABATTAGE D'ARBRES, 100, CHEMIN DES GRÈVES
 - 7.6 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, BÂTIMENT ACCESSOIRE, 525-11, BOULEVARD BLAIS EST
 - 7.7 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, BÂTIMENT PRINCIPAL, 65, RUE DE L'ANSE
 - 7.8 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, ABATTAGE D'ARBRES, 11, RUE DE LA MARINA
 - 7.9 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, BÂTIMENT PRINCIPAL, 101 À 103, RUE PASCAL-MERCIER
 - 7.10 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, ABATTAGE D'UN ARBRE, 30, RUE DE L'ANCOLIE
 - 7.11 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, ABATTAGE D'UN ARBRE, 12, BOULEVARD BLAIS OUEST
 - 7.12 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, BÂTIMENT ACCESSOIRE, 47, RUE PRINCIPALE OUEST
- 8. CORRESPONDANCE
 - 8.1 DEMANDE DE COMMANDITE DU DÉFI TÊTES RASÉES 8.2 SÉCURITÉ SUR LE BOUL. BLAIS EST DANS LE SECTEUR DE LA PLAGE DE BERTHIER-SUR-MER
- 9. RAPPORTS DES COMITÉS
- 10. PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. <u>OUVERTURE</u>

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

2021-119

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAL DE MAI 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procèsverbal.

2021-120

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 3 mai 2021. ADOPTÉE

4. FINANCES

4.1 COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes.

2021-121 IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

Fournisseurs	détails		<u>montant</u>
Hydro-Québec	éclairage public	4 254.53	
	puits garage municipal	558.44	
	garage municipal	187.61	
	piscine municipale	909.08	
	station pompage Peuplie	rs899.94	
	usine eau potable	1 554.28	
	centre de loisirs	917.04	
	38, rte St-François	1 092.67	
	étangs	3 300.02	
	pompe chemin du Fleuve	45.55	
	poste incendie	97.94	
	immeuble municipal	310.77	
	parc Jean Lesage	30.12	
	station pompage Anse	832.19	14 990.18
MRC de Montmagny	•	9 426.67	
	collecte sélective	2 582.87	82 009.54
Avantis coopérative	quincaillerie		4 273.22
Receveur général du Canada			3 343.87
Revenu Québec	DAS mai		9 173.90
Retraite Québec	mai		649.05
SMB Inc.	entretien scie, balai		155.12
Xerox	photocopieur	550.73	
	fournitures bureau	143.43	694.16
Mun. St-François	résidus verts		525.00
Entreprises JRMorin Inc.		5 711.74	
	•	2 271.61	
	transport compost	264.44	18 247.79
Clément Dufour	ménage		350.00
Commerçants de la Chaudiè			28.70
Signalisations Lévis	signalisations		248.40
Propane GRG	garage municipal	216.77	
	poste incendie	253.56	470.33
Ville de Montmagny	formation pompier		1 093.24
Métal L.P.L. Enr.	signalisation		74.50
Ministre des Finances	1 ^{er} vers. Sûreté	044.5	104 373.00
Alarmes LBI	centre de loisirs	261.45	500.00
	poste incendie	261.45	522.90
Gestech environnement	mars, avril et bris aquedu		11 342.28
René Guillemette	rotocultage jardin commu		80.00
Concassés du Cap Inc.	•	7 248.77	7.001.00
Face Distribution	disposition vieux module	52.25	7 301.02
Esco Distribution	outils voirie		1 735.66
Régie l'Islet Montmagny	avril		2 665.86
Richard Demers	outils voirie		79.33
Multi-Services Mty L'Islet	réparation serrure bureau		109.68
9205-1242 Québec Inc.	essence incendie	132.55	1 105 41
Enemariale	essence voirie	992.86	1 125.41
Enercycle	avril	167.00	3 947.00
Environnex	analyse eau potable	167.00	
	analyse eau usée	92.56	202.25
Daymond Chahat Crant The	analyse puits particulier	43.69	303.25
Raymond Chabot Grant Thor Monyvill Enr.		5 1 / 1 20	1 724.63
WOLLYVIII EIII.	bris aqueduc excavation nouveau jeu	5 141.20	7 881.62
GSI	=	3 801.21	7 001.02
OOI	Duco Diulio	J UU I.Z I	

Bell Mobilité Brassard Buro Cauca	compost cellulaire fourniture de bureau alerte citam	929.00	4 730.21 102.25 290.25 197.12	
Gazons Tessier	contrôle de la végétation	n	2 242.01	
Fernand Corriveau	badminton		243.75	
Uline	poubelles	0.407.05	1 629.41	
Go élan	fibre de cèdres	9 407.25		
	module jeu Vertigo	48 364.56 7 143.17	6401400	
SeauS fuites Inc.	installation Vertigo bris aqueduc	/ 143.1/	64 914.98 657.18	
Grains SGO	pesée camion incendie		137.16	
Montmagny Mini Moteur	réparation scie béton		60.91	
Municipalité L'Islet	conte en ligne semaine	relâche	25.00	
9430-0506 Québec Inc.	1 ^{er} vers. tondage	relacife	2 150.24	
Gilles Fournier Inc.	réparation dispositif an	ti refouleme		
Loisir et Sport Lanaudière	RVQLR		68.99	
Boulons & Écrous A.M. Inc.	quincaillerie		5.35	
Laforest Nova aqua Inc.	analyse vulnérabilité		6 516.96	
Croix-Rouge Canadienne	renouvellement annuel		250.00	
Les Services Hugo Lessard	nettoyage toilette marii	na	295.75	
Tremblay Bois Mignault Lemay état financier 288.87				
	exutoire de l'égout pluv	ial1 190.80		
	zones industrielles	3 663.39		
	cession Havre	2 696.16		
	taxes taux variés	734.35		
	avis de réserve épicerie			
	avis de réserve plage	209.83		
	centre village	958.61		
0.1.1. 744	première ligne	625.24	11 431.07	
Solutia Télécom	mini ipad Parc fluvial	1 101 01	678.34	
MDM publicité	vêtements	1 124.34	1 070 00	
Dooduite Naves	affiches piscine	246.05	1 370.39	
Produits Novaco	toilette Marina extincteur toilette Marii		1 836.49 179.19	
Extincteurs Montmagny Base132	billets, vignettes Parc F		856.56	
Julie Cyr	75 % mandat	iuviai	7 500.00	
Visa	divers achats avril		2 882.54	
Service incendie	avril	652.93	2 002.04	
CC. TIGO ITICOTION	mai	1 332.44	1 985.37	

Je soussigné, Martin Turgeon, directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 393 315,70 \$

Martin Turgeon

ADOPTÉE

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT LA CRISE DE LA COVID-19

CONSIDÉRANT les différents mesures prises par décrets et arrêtés ministériels en lien avec la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

CONSIDÉRANT l'avis public publié à cet effet le 31 mai 2021.

2021-122

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le Conseil accepte que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

ADOPTÉ

5.2 PREMIER VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2021 DE LA MUNICIPALITÉ À L'ORGANISME DE LA CORPORATION TOURISTIQUE DE BERTHIER-SUR-MER (OXX-001)

Versement de la première partie de la contribution financière 2021 à la Corporation Touristique de Berthier-sur-Mer afin de lui permettre la poursuite de sa mission d'organisation d'évènements au sein de notre communauté.

2021-124

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Diane Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE VERSER une première tranche de 10 000 \$ à l'organisme à titre de contribution de la Municipalité.

ADOPTÉE

6. RÈGLEMENTS - SOUMISSIONS - CONTRATS

6.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N°336 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°265 TEL QU'AMENDÉ RELATIVEMENT AUX USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS DANS LES ZONES RÉSIDENTIELLES RBM.13 ET RDP.7 AINSI QUE LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS S'Y RATTACHANT

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Claire Bossé conseillère au siège n°1, le 12 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet du Règlement n°336 modifiant le règlement de zonage n°265 tel qu'amendé relativement aux usages spécifiquement autorisés dans les zones résidentielles RbM.13 et RdP.7 ainsi que les grilles de spécifications s'y rattachant a été déposé et présenté par le secrétaire d'assemblée, à la demande du Conseil municipal, le 12 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet du Règlement n°336 modifiant le règlement de zonage n°265 tel qu'amendé relativement aux usages spécifiquement autorisés dans les zones résidentielles RbM.13 et RdP.7 ainsi que les grilles de spécifications s'y rattachant a été adopté le 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune modification au premier projet de règlement depuis son adoption;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent ainsi à sa lecture.

2021-125

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER l'adoption du second projet du Règlement n°336 modifiant le règlement de zonage n°265 tel qu'amendé relativement aux usages spécifiquement autorisés dans les zones résidentielles RbM.13 et RdP.7 ainsi que les grilles de spécifications s'y rattachant, le règlement sera joint en annexe au procès-verbal de la séance du 7 juin 2021.

ADOPTÉE

6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°335 RELATIF AU STATIONNEMENT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT N°216 CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Marie Tanguay conseillère au siège n°6, le 12 avril 2021;

CONSIDÉRANT QU'à la demande du président d'assemblée, le secrétaire a présenté à l'audience et déposé le projet de règlement à la séance du 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent ainsi à sa lecture.

2021-126

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER l'adoption du Règlement n°335 relatif au stationnement et abrogeant le règlement n°216. Le règlement sera joint en annexe au procès-verbal de la séance du 8 juin 2021;

DE TRANSMETTRE le présent règlement à la Sureté du Québec qui sera responsable de son application.

ADOPTÉE

6.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°338 SUR LES ANIMAUX ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS N°212 ET N°226

Avis de motion est par la présente donné par Mario Cantin qu'à une séance ultérieure du Conseil municipal sera adopté le Règlement n°338 sur les animaux et abrogeant les règlements n°212 et n°226. À la demande du président d'assemblée, le secrétaire présente à l'audience et dépose le projet de règlement. Des copies du projet sont disponibles sur demande pour consultation.

2021-127

6.4 OCTROI DU CONTRAT POUR LA TONTE DE PELOUSE DES TERRAINS MUNICIPAUX 2021-2022 (V21-001)

Résultats des soumissions pour la tonte de pelouse des terrains municipaux pour les saisons estivales 2021 et 2022 avec une année d'option pour 2023. Par rapport au contrat précédent, la tonte du cimetière, du terrain de la maison Lambert-Bélanger et de la section « Marina » du Parc Fluvial sont ajoutés. L'appel d'offres pour ce projet de moins de 100 000 \$ a été fait sur invitation et les résultats sont :

Service d'entretien paysager Daniel Ross : 25 750 \$ 9430-0506 Québec Inc. : 22 442 \$

Le bordereau de soumission est basé sur des taux unitaires par site.

2021-128

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire, 9430-0506 Québec Inc.;

DE REFACTURER à la Fabrique l'item A9 pour la tonte du terrain du cimetière;

D'AUTORISER le maire Richard Galibois et le directeur général et secrétairetrésorier Martin Turgeon à signer, au nom de la Municipalité, les documents contractuels et à procéder au paiement des travaux.

ADOPTÉE

6.5 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PUBLICS ET DES TROTTOIRS DE LA MUNICIPALITÉ (V18-004)

CONSIDÉRANT QUE le contrat de trois ans prévoyait aussi deux années optionnelles et que la Municipalité désire se prévaloir de cette option pour l'hiver 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des services reçus par l'entreprise 2419-5661 Québec Inc., « Forfaits Rosmar »;

2021-129

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RENOUVELER Le contrat avec 2419-5661 Québec Inc., « Forfaits Rosmar », incluant les avenants du 5 février 2019 et du 20 avril 2021, pour la saison hivernale 2021-2022;

D'AUTORISER le maire Richard Galibois et le directeur général et secrétairetrésorier Martin Turgeon à signer, au nom de la Municipalité, les documents contractuels et à procéder au paiement des travaux.

ADOPTÉE

6.6 MANDAT DE CONSULTATION POUR UN SOUTIEN AUX PARTIES PRENANTES, POUR L'ANALYSE DES PROJETS, L'ÉLABORATION D'OUTILS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT ET DE PLANS D'ACTION (H21-001)

CONSIDÉRANT QU'avec le contexte de forte croissance de la Municipalité et les nombreux défis que ceci soulève, le Conseil et les employés s'entendent pour faire autrement afin de faciliter la collaboration entre toutes les parties prenantes;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par la firme JCyr-Conseils afin d'aider la Conseil et l'administration municipal pour le développement d'une vision stratégique.

2021-130

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ : DE MANDATER

DE MANDATER la firme JCyr-Conseils selon les modalités de l'offre de services déposée pour un contant d'une valeur de 10 000\$;

D'AUTORISER le maire Richard Galibois et le directeur général et secrétairetrésorier Martin Turgeon à signer, au nom de la Municipalité, les documents contractuels et à procéder au paiement.

ADOPTÉE

6.7 MANDAT D'ARCHITECTURE, PROJET DE REQUALIFICATION DE L'ÉGLISE DE BERTHIER-SUR-MER (I18-013)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer et la Fabrique Notre-Damede-l'Assomption ont conclu une entente de principe sur la cession de l'immeuble de l'église à la Municipalité. La signature d'un acte notarié est prévue en 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer a obtenu une subvention du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux, volet 1, couvrant 75% des coûts du projet, pour réaliser la planification de la requalification du bâtiment de l'église;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par la firme ABCP le 8 janvier 2021 au montant de 11 140 \$.

2021-131

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Diane Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER le mandat pour réaliser la planification de la requalification du bâtiment de l'église à la firme ABCP selon l'offre déposée;

D'AUTORISER le maire Richard Galibois et le directeur général et secrétairetrésorier Martin Turgeon à signer, au nom de la Municipalité, les documents contractuels et à procéder au paiement.

ADOPTÉE

6.8 COMMANDE DE LAMPADAIRES ET DE BARRIÈRES PIVOTANTES POUR LA RÉFECTION DU QUAI DE BERTHIER-SUR-MER (120-001)

Commande de 4 lampadaires et 4 barrières pivotantes dans le cadre du projet de réfection du quai de Berthier-sur-Mer.

CONSIDÉRANT la proposition de Selmix agent distributeur des luminaires Lumca déjà présents sur le site du parc;

CONSIDÉRANT la soumission de Trafic Innovation Inc. pour la fabrication des barrières pivotantes;

CONSIDÉRANT QU'une partie de projet est financé par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

2021-133

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE PROCÉDER à l'achat de quatre lampadaires au prix de 13 188 \$ avant taxes;

DE PROCÉDER à l'achat de quatre chicanes pivotantes au prix de 7 610 \$ avant taxes;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Turgeon à signer, au nom de la Municipalité, les documents contractuels et à procéder au paiement.

ADOPTÉE

6.9 CONTRAT DE SERVICE DU SERVICES DE SAUVETEURS

CONSIDÉRANT la popularité du service de cours de natation estivaux à la piscine de Berthier-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QU'aucun moniteur n'a pu être recruté pour cet été, mais que le service peut être offert par des agences;

CONSIDÉRANT QUE le coût des sessions de cours sera ajusté afin de compenser pour la charge supplémentaire demandée par les agences.

2021-134

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Diane Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ : DE MANDATER

DE PROCÉDER à l'embauche de moniteurs de natation auprès d'une agence pour l'été 2021;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Turgeon à signer, au nom de la Municipalité, les documents contractuels et à procéder au paiement.

ADOPTÉE

6.10 EMBAUCHE DU PERSONNEL ÉTUDIANT ET TEMPORAIRE POUR LA SAISON ESTIVALE

Afin d'autoriser l'embauche de personnel étudiant et temporaire pour la période estivale pour le terrain de jeux, la surveillance de piscine et les cours de natation, l'entretien ménager, etc.

2021-135

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER l'embauche, selon l'échelle salariale établie de :

- Amélie Rousseau, Cédric Rousseau, Florence Lajoie et Rosalie St-Pierre, moniteurs du terrain de jeux
- Mathias Eby et Gabriel Blais, aide-moniteurs et animateurs d'activités
- Mathilde Chanut, Êve Chanut, Rosalie Bariselle et Emma Bariselle, sauveteurs
- Claude Pelletier, Fernand Corriveau et Raphaëlle Moris, pour l'entretien ménager et Parc Fluvial.

ADOPTÉE

6.11 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, 110, CHEMIN DES GRÈVES, LOT 3 476 801

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 3 476 801 désire canaliser le fossé situé devant sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 237 sur l'occupation du domaine public autorise le Conseil à délivrer de telles permissions;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 60 sur la grosseur des ponceaux exige la pose d'un tuyau d'un minimum de 15 pouces de diamètre;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur comprend qu'il fera les travaux et l'entretien du tuyau à ses frais et qu'en vertu du *Code civil*, il sera tenu responsable s'il aggrave la situation d'écoulement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire s'engage à ajuster les radiers afin de ne pas nuire à l'écoulement normal des eaux;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau ponceau sera sous l'entière responsabilité du propriétaire du lot 3 476 801.

2021-136

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'INANIMITÉ :

D'AUTORISER la mise en place du nouveau ponceau selon les normes municipales dans l'emprise du chemin des Grèves, en façade du lot 3 476 801;

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à délivrer le certificat d'autorisation.

ADOPTÉE

6.12 MANDAT D'ARPENTAGE AU PARC FLUVIAL (I19-004)

Mandat d'arpentage afin de compléter la demande de cession des terrains de la marina à la Municipalité de Berthier-sur-Mer.

CONSIDÉRANT les résolutions 2021-049 et 2021-050 de la séance du Conseil du 2 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'offre de service à taux horaire déposé par l'arpenteur-géomètre Marc-André Boucher de la firme Ecce Terra.

2021-137

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Cantin, APPUYÉ PAR Diane Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER le mandat d'arpentage et préparation des documents pour la *Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État* avec une enveloppe budgétaire initiale de 10 000 \$;

D'AVISER la *Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État* du mandat donné à l'arpenteur Marc-André Boucher de la firme Ecce Terra.

ADOPTÉE

6.13 CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES PARCS, ENTRÉES DE VILLAGE ET DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL (IXX-013)

Proposition de la Ferme horticole Lajoie pour la mise en place et l'entretien des fleurs et arbustes pour l'été 2021 ainsi que l'achat de bacs à fleurs en béton.

2021-138

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER les différentes offres de services reçues pour un total d'environ 13 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

6.14 CONTRAT DE MARQUAGE ET LIGNAGE DES RUES (VXX-013)

Ajouts de lignes continues sur la rue de la Marina, délimitation du stationnement de motos du Parc Fluvial, ajout de lignes d'arrêts manquantes et réfection de l'ensemble du marquage sur notre territoire.

CONSIDÉRANT la proposition déposée par la compagnie Durand Marquage et Associé Inc. du 4 mai 2021.

2021-139

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais, APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE MANDATER la compagnie Durand Marquage et Associé Inc. pour le marquage des rues au montant approximatif de 5 800 \$ avant les taxes;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Turgeon à signer, au nom de la Municipalité, les documents contractuels, approuver les modifications mineures et à procéder au paiement.

ADOPTÉE

6.15 ACHAT D'UN IPAD ET SES ACCESSOIRES (TXX-003)

Achat d'un iPad avec ses accessoires afin de permettre le paiement par cartes pour la descente de bateau et les nuitées VR au Parc Fluvial.

2021-140

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE PROCÉDER à l'achat d'un iPad mini et de ses accessoires au montant de 550 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE

6.16 ACHAT D'UN PLAQUE VIBRANTE USAGÉE ET D'OUTILS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Achat d'une perceuse à béton et d'une rectifieuse à batterie de marque Milwaukee et de ses accessoires au montant de 1 500 \$ avant taxes. Achat d'une plaque vibrante usagée Weber CR-2 au montant de 4 500 \$.

2021-141

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER l'achat des outils et de la plaque vibrante au montant approximatif des 6 000 \$.

ADOPTÉE

6.17 ACHAT DE BANCS EXTÉRIEURS ET D'ARMOIRES POUR LE SERVICE DES LOISIRS

Achat de 8 bancs extérieurs pour le service des loisirs et de deux armoires de rangement pour le nouveau local de l'âge d'or du centre de Loisirs.

2021-142

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la dépense au montant de 5 300 \$ avant taxes. ADOPTÉE

6.18 FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS

Fauchage des accotements des chemins publics.

2021-143

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Cantin APPUYÉ PAR Diane Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER les Entreprises F.M. Roy Inc. pour effectuer le fauchage des accotements au montant d'environ 2 500 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

6.19 LOCATION D'UN TRACTEUR POUR L'ÉTÉ 2021 (S18-003)

Compte tenu des besoins pour divers travaux de voirie, la Municipalité désire louer un tracteur pour la période estivale.

2021-144

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la location d'un tracteur à l'entreprise Service de réparation JP Inc. pour 6 mois au tarif de 1000 \$ / mois.

ADOPTÉE

6.20 AUSCULTATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Dans le cadre de la *Stratégie Québécoise d'économie d'eau potable*, nous procéderons à une auscultation complète du réseau d'aqueduc pour en détecter les fuites.

2021-145

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER l'entreprise S-eau-S fuites Inc. à effectuer le mandat selon les taux horaires déposés.

ADOPTÉE

7. **URBANISME**

7.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'URBANISME DU 31 MAI 2021

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au Conseil le procès-verbal de la réunion du comité d'urbanisme du 31 mai 2021.

2021-146

7.2 DÉROGATION MINEURE, MARGE DE RECUL AVANT ET GARAGE EN COUR AVANT, 595, BOULEVARD BLAIS OUEST

Construction d'un résidence unifamiliale détachée à 103,49 mètres de la ligne de rue avant et construction d'un garage détaché en cour avant.

Le projet présenté déroge aux points suivants du règlement de zonage n°265 :

- Article 8.1 Grille de spécifications n⁰19 : CbM.1: Un bâtiment principal doit avoir une marge de recul avant maximale de 9 mètres.
- Article 8.2.4 : Un garage détaché doit être localisé dans les cours latérales ou arrières.

CONSIDÉRANT QUE l'installation respecte le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'aucun préjudice envers les voisins ne sera créé en raison de l'emplacement des bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT QUE la norme relative à la marge de recul avant maximale un préjudice au propriétaire en raison de la forme du terrain existant et de la présence du fleuve;

CONSIDÉRANT QUE l'installation sera réalisée de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 31 mai et qu'il recommande l'acceptation du projet;

CONSIDÉRANT l'avis public donné le 21 mai 2021.

2021-147

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ACCORDER la dérogation mineure, le tout tel que décrit dans le certificat de localisation de Jean Casault, dossier 20-059, daté du 27 novembre 2020 et des plans de construction de Roger Landry datés du 30 mars 2021.

ADOPTÉE

7.3 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, ABATTAGE D'UN ARBRE, 52 À 58, RUE PRINCIPALE EST

Abattage d'un arbre malade en cour avant du bâtiment principal.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 31 mai et qu'il recommande l'acceptation du projet.

2021-148

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Cantin, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le projet, le tout tel que le plan d'Audrey Bonneau daté du 3 mai 2021. ADOPTÉE

7.4 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, AGRANDISSEMENT, 469, BOULEVARD BLAIS EST

Construction d'un garage attenant en cour latérale de la résidence unifamiliale isolée existante. L'agrandissement, qui sera revêtu de briques blanches et de PVC, aura une dimension de 7,62 m x 7,34 m et possédera une hauteur de 4,99 mètres.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT la superficie de terrain et le type de construction projetée;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 31 mai et qu'il recommande l'acceptation du projet.

2021-149

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le projet, le tout tel que le plan de François Huot daté du 12 mai 2021. ADOPTÉE

7.5 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, ABATTAGE D'ARBRES, 100, CHEMIN DES GRÈVES

Abattage de 6 arbres sur le pourtour de la résidence en raison de leur état de santé.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT la présence de plusieurs arbres sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 31 mai et qu'il recommande l'acceptation du projet.

2021-150

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le projet, le tout tel que le plan de Georgette Couture daté du 9 mai 2021.

ADOPTÉE

7.6 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, BÂTIMENT ACCESSOIRE, 525-11, BOULEVARD BLAIS EST

Construction d'un garage détaché en cour avant d'un bâtiment principal. Le bâtiment, qui sera revêtu de tôle émaillée, aura une dimension de 4,88 m x 3,66 m et possédera une hauteur de 4,27 m.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte l'ensemble des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire s'harmonisera bien au bâtiment principal en termes de hauteur et de revêtement;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 31 mai et qu'il recommande l'acceptation du projet.

2021-151

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le projet, le tout tel que le plan de Gaétan Bourrassa daté du 10 mai 2021.

ADOPTÉE

7.7 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, BÂTIMENT PRINCIPAL, 65, RUE DE L'ANSEModification du revêtement extérieur du bâtiment principal en pierre et en Canexel blanc.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT la superficie de terrain et le type de construction projetée;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 31 mai 2021 et qu'il recommande l'acceptation du projet.

2021-152

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le projet, le tout tel que de plan de Daniel Roy daté du 28 mai 2021. ADOPTÉE

7.8 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, ABATTAGE D'ARBRES, 11, RUE DE LA MARINA Abattage de cinq arbres en cour arrière du bâtiment principal puisqu'ils sont morts et en raison de la compétition entre les différentes espèces.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 31 mai 2021 et qu'il recommande l'acceptation du projet.

2021-153

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Cantin, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le projet, le tout tel que le plan de Julien Helou daté du 2 mai 2021. ADOPTÉE

7.9 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, BÂTIMENT PRINCIPAL, 101 À 103, RUE PASCAL-MERCIER

Construction d'une résidence de type bifamiliale isolée, hors de la zone inondable 0-20 ans, qui aura une dimension de 12,19 mètres x 8,84 mètres. Le revêtement de la résidence sera réalisé en pierres et en Canexel.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte l'ensemble des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 31 mai et qu'il recommande l'acceptation du projet.

2021-154

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le projet, le tout tel que le plan de construction d'Éric Boulanger-Gaudreau daté du 18 mai 2021 et du plan projet d'implantation d'Étienne Canuel minute 3200 daté du 14 mai 2021.

ADOPTÉE

7.10 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, ABATTAGE D'UN ARBRE, 30, RUE DE L'ANCOLIE

Abattage d'un arbre en cour avant du bâtiment principal.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte l'ensemble des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 26 avril et qu'il recommande l'acceptation du projet avec la condition suivante :

• Planter un minimum d'un arbre d'un diamètre de 5 centimètres dans la cour avant du bâtiment principal.

2021-155

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le projet tout en respectant la condition du comité consultatif d'urbanisme, le tout tel que le plan de Stéphane Fournier daté du 28 mai 2021. ADOPTÉE

7.11 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, ABATTAGE D'UN ARBRE, 12, BOULEVARD BLAIS OUEST

Abattage d'un arbre en cour avant du bâtiment principal.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte l'ensemble des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 31 mai et qu'il recommande l'acceptation du projet avec la condition suivante :

• Planter un minimum d'un arbre d'un diamètre de 5 centimètres dans la cour avant du bâtiment principal.

2021-156

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Cantin, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le projet tout en respectant la condition du comité consultatif d'urbanisme, le tout tel que le plan de Stéphane Fournier daté du 28 mai 2021.

ADOPTÉE

7.12 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, BÂTIMENT ACCESSOIRE, 47, RUE PRINCIPALE OUEST

Construction d'une remise en cour arrière du bâtiment principal d'une dimension de 1,83 mètres x 2,44 mètres et d'une hauteur de 3 mètres.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte l'ensemble des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire s'harmonisera bien au bâtiment principal en termes de hauteur et de revêtement;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 31 mai et qu'il recommande l'acceptation du projet.

2021-157

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le projet, le tout tel que le plan de Cécile Guillemette daté du 31 mai 2021.

ADOPTÉF

8. CORRESPONDANCE

8.1 DEMANDE DE COMMANDITE DU DÉFI TÊTES RASÉES

L'équipe des Fières Berthelaises formée de Diane Blais, Johanne Blais et Chantal Godin participera au Défi têtes rasées en septembre prochain et demande la participation financière de la municipalité.

2021-158

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER une commandite de 200 \$ à l'équipe des Fières Berthelaises dans le cadre du Défi têtes rasées 2021 de Leucan.

ADOPTÉE

8.2 SÉCURITÉ SUR LE BOUL. BLAIS EST DANS LE SECTEUR DE LA PLAGE DE BERTHIER-SUR-MER

CONSIDÉRANT le fort achalandage pendant la période estivale dans le secteur de la Plage de Berthier-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE la limite de vitesse change de 90 km/h à 70 km/h sur la route 132 devant le motel restaurant de la Plage, mais que celle-ci devrait changer plus à l'Est, avant le pont;

CONSIDÉRANT QUE la ligne médiane sur le boul. Blais dans ce secteur permet le dépassement ce qui s'avère dangereux à cause de la présence de piétons et cyclistes;

CONSIDÉRANT QUE la mauvaise visibilité sur la route 132 pour les véhicules s'y engageant à partir des rues de l'Anse et des Peupliers.

2021-123

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DEMANDER au ministère des Transports de modifier le marquage routier afin d'interdire les dépassements dans le secteur de la plage de Berthier-sur-Mer;

DE DEMANDER au ministère des Transports d'étendre la zone de vitesse de 70 km/h vers l'Est, après le pont de la rivière Corriveau.

ADOPTÉE

9. RAPPORTS DES COMITÉS

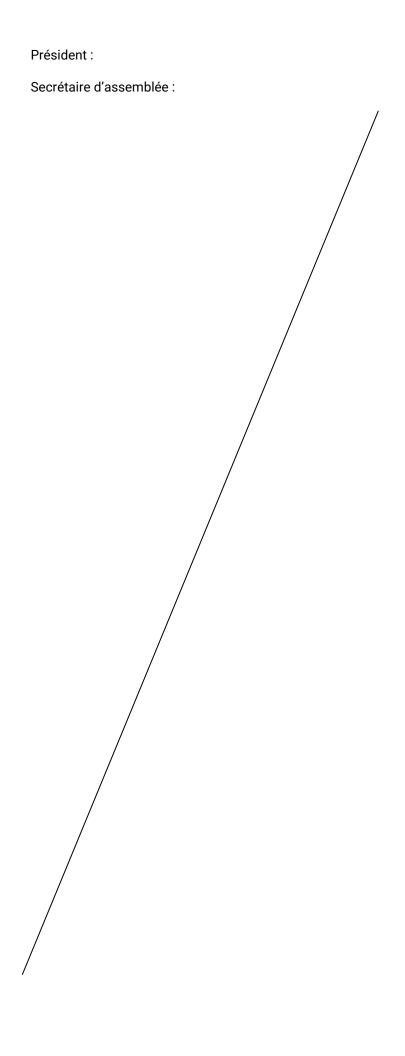
- <u>Claire Bossé</u>: Rappelle les nombreux efforts et du temps consacré par de M^{me}
 Claire Audette et M. Pierre Denault pour l'entretien et la mise en valeur du Parc
 Jean-Lesage. M^{me} Bossé propose d'interdire le virage à gauche des camions
 de la rue Principale Est à la rue de la Marina.
- <u>Jocelyn Lapointe</u>: Rappelle l'importance de l'assemblée générale spéciale du Havre de Berthier-sur-Mer qui se prononcera sur le projet de transaction avec la Municipalité.
- <u>Mario Cantin</u>: Invite la population aux festivités de la Fête nationale qui se déroulera dans nos rues le 24 juin prochain.
- <u>Chantal Godin</u>: Invite la population au marché aux puces du 18 juillet. Elle invite les intéressés à communiquer avec la Corporation touristique pour réserver des tables.
- Marie Tanguay: Un projet d'étude auprès de certaines personnes âgées de Berthier-sur-Mer visera à tester des senseurs afin des détecter certains mouvements, comme des chutes.

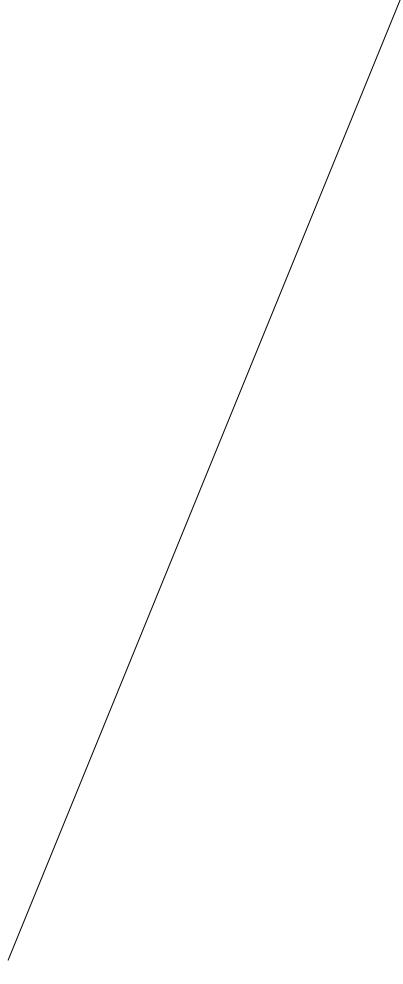
10. PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question

11. <u>CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE</u>

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 18 h 06.





Page laissée intentionnellement vide

Page 776 Séance du 7 juin 2021